Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 62 (1965)

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

62e année
paraît tous les mois
sauf janvier

JOURNAL SUISSE D'APICULTURE

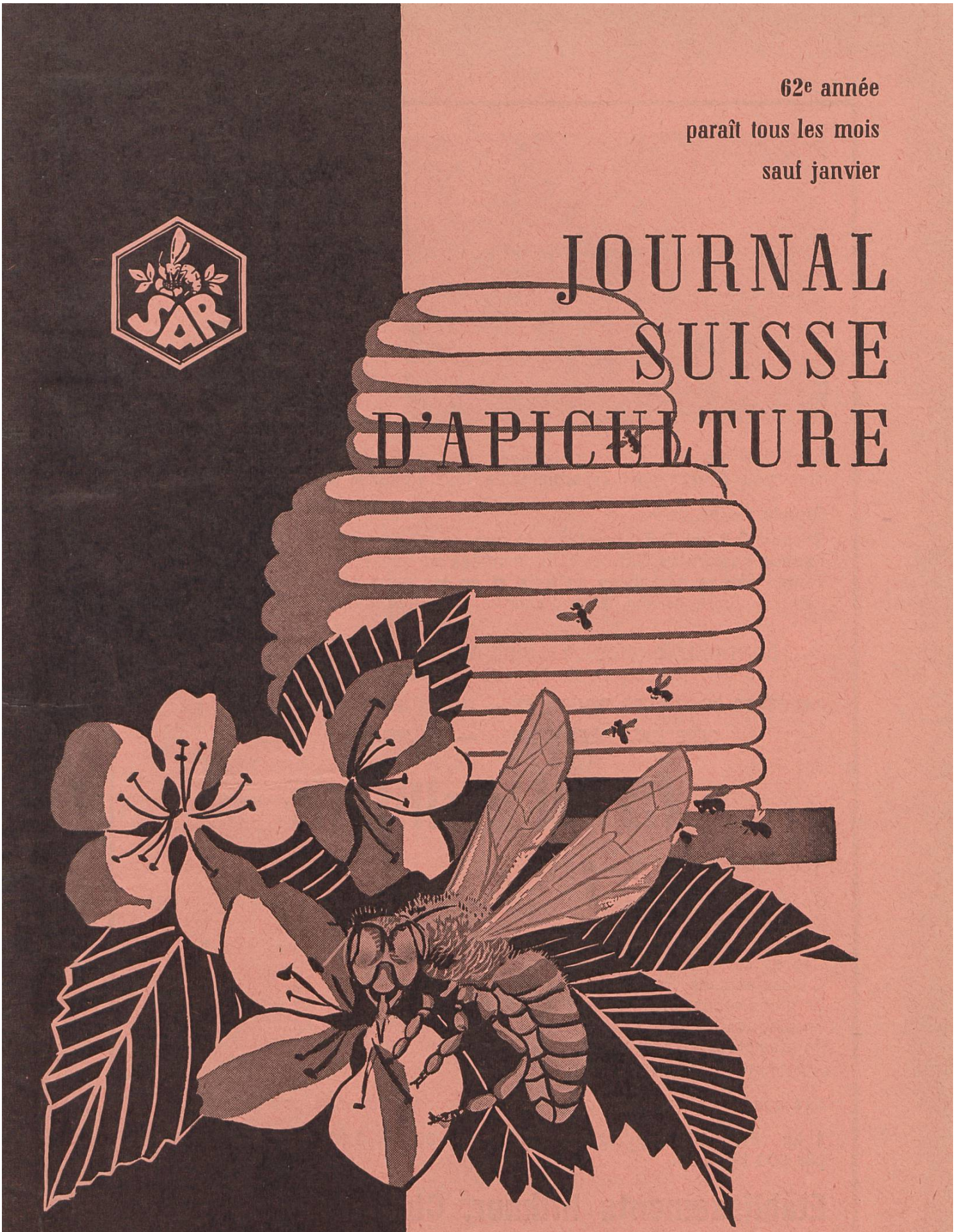

No 1-2 SAR N 3 Janvier-Février 19

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTUR

Présidence : Robert Bovey, Romanel s/Lausanne - Rédaction : G. Mat
Pillichody 3, Le Locle - Caissier : Aug. Merminod, Beau-Site, Pay
Annonces : M. Mouche, Château 9, Moutier.

Apiculteurs!

Vous qui rêvez
d'une ruche simple,
pratique et robuste,

demandez la

Ruche Pastorale

DB ou DT

Expérimentée depuis de nombreuses années. Etudiée et adaptée spécialement pour le transport. Très maniable, idéale pour la plaine et la montagne.

Grands stocks de :

Ruches D.B. et D.T., montées et non montées.
Ruches pastorales D.B. et D.T., montées et non montées
Toutes pièces détachées en bois et en fer pour ruches.
Peinture, carbolinéum, tôle d'aluminium toutes dimensions.

CONTRE L'ACARIOSE, LIQUIDE DE FROW, formule du Liebefeld, en flacons de 75 - 150 - 300 - 500 - 1000 cm³

PALETTES SPÉCIALES DOUBLÉES — TUBES GRADUÉS 5 cm³ pour dosage

CIRE GAUFRÉE RITHNER — GAUFRAGE A FAÇON

Candi mellifère

Notre candi est livrable sur :

Cadres de corps DB et DT	env.	4,300	kg.,	cadre compris
Cadres de hausse DB et DT	»	2,200	kg.	»
½ cadres d'élevage DB et DT	»	1,700	kg.	»
Cadres suisses, corps (Burki)	»	3,500	kg.	»
Cadres suisses, hausse (avec ou sans bois)	»	1,500	kg.	»
En blocs ronds, diam. 7 cm., haut. 7 cm.	»	0,400	kg.	»
En plaques d'environ 21×16×2 cm.	»	1	kg.	»
En plaques spéciales de 15 mm. d'épaiss. pour nourrissement sur porte-rayons	»	0,700	kg.	»

Les cadres peuvent servir par la suite pour y monter la cire gaufrée.

1 kg. Fr. 3.30, par 50 kg. 3.20, par 100 kg. 3.10, par 300 kg. 3.—, par 500 kg. 2.90.

Etablissements Rithner, Chili-Monthey (VS)

Fabrique de ruches et Fournitures générales pour l'apiculture - Téléphone (025) 4 21 54

62e VOLUME ANNÉE 1965

JOURNAL SUISSE D'APICULTURE

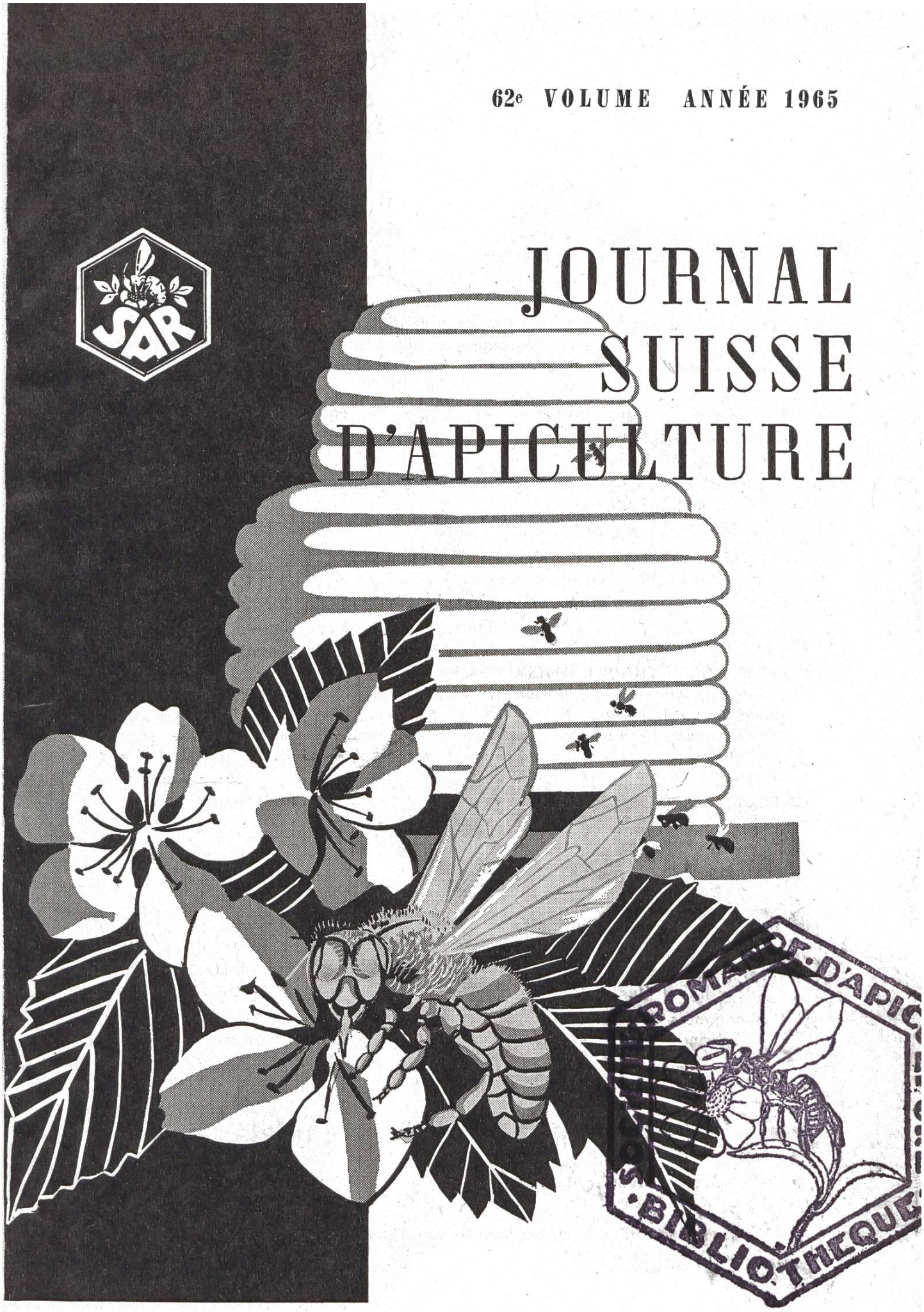

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTUR

Renseignements administratifs

CONSTITUTION DU COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

PRÉSIDENT : M. Robert Bovey, 1032 Romanel-sur-Lausanne. Tél. (021) 91 11 86.

VICE-PRÉSIDENT : M. Henri Broquet, 2905 Courtedoux. Tél. (066) 6 16 86.

SECRÉTAIRE : M. Victor Bohnet, avenue Tourbillon 26, 1950 Sion.

ADMINISTRATEUR-CASSIER : M. Auguste Merminod, Beau-Site, 1530 Payerne. Tél. (037) 6 16 21.
Chèques postaux 10-1480, Société romande d'apiculture, Payerne, pour les abonnements suisses et étrangers, échanges, changements d'adresse, cahiers de comptabilité apicole, insignes, diplômes, statuts et surprimes pour « Assurance Vols et Déprédations ».

RÉDACTEUR : M. Georges Matthey, 2400 Le Locle, Pillichody 3. Tél. (039) 5 19 23.

CONTROLE DU MIEL : M. Otto Schmid, avenue de Crozet 20, 1200 Genève-Châtelaine. Tél. (022) 44 52 11.

BIBLIOTHÈQUE ET FILMS : M. Joseph Dietrich, 1700 Fribourg, rue Grimoux 12 ; s'adresser à M. Dietrich jusqu'à nouvel avis.

REMPLAÇANT : M. Georges Chassot, instituteur, 1680 Romont. Tél. (037) 5 26 60.

ANNONCES: M. Marcel Mouche, sergent-major de gendarmerie, 2740 Moutier (J.B.) Tél. (032) 93 12 48. Chèques postaux 10-1480, Société romande d'apiculture, Payerne.

ASSURANCES : M. Henri Broquet, 2905 Courtedoux. Tél. (066) 6 16 86.
Les surprimes « Vols et Déprédations » sont à verser au caissier-administrateur. Chèques postaux 10-1480, Société romande d'apiculture, Payerne.

ABONNEMENTS ET CHANGEMENTS D'ADRESSE : Abonnements suisses, 7 fr. 50. Etranger, 8 fr. Les abonnements partent toujours du 1er janvier. Les nouveaux abonnés en cours d'année reçoivent les numéros déjà parus.
Les changements d'adresse sont gratuits. Les demandes doivent être accompagnées de la dernière adresse découpée dans le journal et adressées à l'administrateur-caissier.

CONCOURS DE RUCHERS : } M. Edmond Bassin, 1261 Marchissy (VD).
PRÉPOSÉ AUX VÉTÉRANS : } Tél. (022) 9 87 67.

PESÉES ET STATIONS D'OBSERVATIONS : M. Otto Schmid, avenue de Crozet 20, 1200 Genève. Tél. (022) 44 52 11.

SERVICE DES ANNONCES : Les annonces coûtent : page couverture Fr. 110.—, 1 page Fr. 100.—, 3/4 page Fr. 85.—, 1/2 page Fr. 60.—, 1/4 page Fr. 30.—, 1/8 page Fr. 15.—, 1/16 page Fr. 7.50. Ces prix s'entendent nets. Petites annonces : Maximum 3 demi-lignes plus filet de séparation, Fr. 1.— la ligne et Fr. 0.50 le filet.

Les annonces doivent parvenir à M. Marcel Mouche, sergent-major de gendarmerie, 2740 Moutier (J.B.) jusqu'au 16. Après cette date la parution n'est plus garantie.

Centrale romande des miels

GÉRANCE : Société vaudoise d'apiculture dépôt de **1196 Gland (VD)**. Tél (022) 9 81 04 et 9 81 85.

(Toute correspondance concernant le commerce du miel doit être adressée à la gérance.)